## **CONTRÔLES ETABLISSEMENTS + INSPECTIONS 2010**

Etablissements	Types de contrôle	Référentiels
Commerce de détail	Audit	HACCP
Distributeur et transporteur	Inspection	Directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard
Fabricant et conditionneur	Vérification	Etiquetage
Fabricant vendant	Suivi	GMP
Importateur	Identification	Um
Prestataire de service		Hygiène 852 = Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
Production primaire		Hygiène 853 = Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale Identification 1-2 = Règlement grand-ducal du 22 avril 1999 portant mesures d'application du règlement (CE) n° 820/97 du Conseil du 21 avril 1997 en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des bovins.
		Règlement (CE) 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 du Conseil. Règlement (CE) 911/2004 de la Commission du 29 avril 2004 portant dispositions d'exècution du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les marques auriculaires, les passeports et les registres d'exploitation. Règlement (CE) n°499/2004 de la Commission du 17 mars 2004 modifiant le règlement (CE) n°1082/2003 en ce qui concerne le délai et le modèle applicables pour la transmission des informations dans le secteur de la viande bovine l'etheritique de la Commission du 17 mars 2004 modifiant le règlement (CE) n°1082/2003 en ce qui concerne le délai et le modèle applicables pour la transmission des informations dans le secteur de la viande bovine
		Identification 4 = Règlement (CE) 911/2004. de la Commission du 29 avril 2004 portant dispositions d'exécution du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les marques auriculaires, les passeports et les registres d'exploitation
		Laboratoire interne
		Matériaux en contact
		Pac 1 PIF = Déc. 2001/812/CE équippement des PIF Pac 1 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 14 avril 2000 concernant la protection des animaux dans les élevages, Loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux, 2000/50/EC: Décision de la Commission du 17 décembre 1999 concernant les exigences minimales pour l'inspection des exploitations d'élevage
		Pac 2 PIF = Reg gr-dc du 6 août 99 contrôles vét pour produits en prov des pays tiers introduits au GD Lux / Dir. 97/78/CE contrôles produits d'origine animale
		Pac 2 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux 07/07/1998 modifiant le 04/02/1994, 97/182/EC: Décision de la Commission du 24 février 1997 modifiant l'annexe de la directive 91/629/CEE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux
		Pac 3 PIF = Reg gr-dc du 10 fév 93 contrôles vét pour animaux en prov des pays tiers introduits dans la Com / Dir. 91/496/CE contrôle animaux vivants Pac 3 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 17 mars 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs
		Pac 4 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 28 janvier 2002 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses, Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande
		Pac 5 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 14 avril 2000 concernant la protection des animaux dans les élevages, Loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux, 2000/50/EC: Décision de la Commission du 17 décembre 1999 concernant les exigences minimales pour l'inspection des exploitations d'élevage
		Règlement (CE) nº 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) nº 820/97 du Conseil
		Règlement (CE) n° 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus
		Règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil, du 24 juin 1991, concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires Hygiène de base 2009 et 2010 852 = Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
		Hygiène stands mobiles 852 sites mobiles + règlement gd 1988

Responsabilité	t	Classification	Définition des	contrôles	Nombre total d'établissements	Planification 2011	Suivi des Co	ontrôles 2010	Conformité 2010		
Admin compétente	Catégorie Production p	Type d'établissement	Type de contrôle	Référenciel		Nbr provisoire de contrôles prévus		Nombre de contrôles effectués	Résultats conformes des contrôles (%)	Commentaires/ pr	écisions 2010
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. bovins adultes+ovins+caprins	Inspection protection et bien-être	n Pac 1 prot. et bien-être	1569	29	33	75+5+3		le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
ASV	Production primaire	Exploit. Agri.bovins et veaux+ovins+caprins +cervidés	Identification	Pac 1-2 identification	1569	54	33	57+7+3+1		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. Veaux	Inspection protection et bien-être	n Pac 2 prot. et bien-être	1569	/	33	52-1		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
ASV	Production primaire	Exploit. Agri.Porcs	Inspection protection et bien-être	n Pac 3 prot. et bien-être	350	5	4	7		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
ASV	Production primaire	Exploit. Agri.Porcs	Identification	Pac 3 identification	350	1	4	9		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi



				Pac 4 prot. et					cf rapport		
	Production		Inspection protection	ion bien-être,					conformément Déc	Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles
ASV	primaire	Exploit. Agri. Poules	et bien-être	identification	7	7	3	1	2006/778	pour le bien-être animale que pour l'identification.	suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi



	Production/uti	1	1		1				1	7
	isation	ı								sont considérés comme non-conformes les exploitations où le
	Aliments pour									contrôle a eu comme conséquence une réductions des
ASTA	animaux	Exploit. Agri.	Audit	Hygiène 183	7	40	40	40	100%	primes
7.017	Production/uti		riddit	11/9/01/01/00		.0			10070	p
	isation									sont considérés comme non-conformes les exploitations où le
	Aliments pour									contrôle a eu comme conséquence une réductions des
ASTA	animaux .	Exploit. Agri.	Inspection	Hygiène 183	environ 1900	40	40	60	100%	primes
	Production/uti	l .		,,						
	isation									sont considérés comme non-conformes les exploitations où le
	Aliments pour									contrôle a eu comme conséquence une réductions des
ASTA	animaux	Exploit. Agri.	Suivi	Hygiène 183	environ 1900	2	2	1	100%	primes
	Production									
	primaire									
	denrées									sont considérés comme non-conformes les exploitations où le
ASTA	alimentaires végétales	Exploit. Agri.	Audit	Reg 852/2004	emviron 900	20	20	22	100%	contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
ASTA	Production	Exploit. Agri.	Audit	Reg 652/2004	emviron 900	20	20	22	100%	primes
	primaire									
	denrées									sont considérés comme non-conformes les exploitations où le
	alimentaires									contrôle a eu comme conséquence une réductions des
ASTA	végétales	Exploit. Agri.	Inspection	Reg 852/2004	emviron 900	25	20	22	100%	primes
	Médicaments	1 - 3	-1	Reg d-duc						1
DPM	vétérinaires	Exploit. Agri.	Inspection	21.11.1994	1569	10	10	6		
	Fabricants et	conditionneurs				prévus 2011	prévus	effectués		
ACTA	Cabri at assaul	Fabricant d'aliments pour	Audit	Lhuniàna 102	5	2	2	2	100%	sont considérés comme non-conformes, les fabricants ayant
ASTA	Fabri. et cond	animaux	Audit	Hygiène 183	5	2			100%	des procédures grandement défaillantes
		Fabricant d'aliments pour								sont considérés comme non-conformes, les établissements
ASTA	Fabri. et cond		Inspection	Hygiène 183	5	8	8	6	100%	présentant des manquements graves
7.0171	r abili ot ooria	aimaax	поросион	11/9/01/01/00	· ·	Ů			10070	procentant ass manquements graves
		Fabricant d'aliments pour								sont considérés comme non-conformes, les établissements
ASTA	Fabri. et cond		Inspection	étiquetage	5	8	8	6	100%	présentant des manquements graves
										i
		Mélangeurs mobiles								sont considérés comme non-conformes, les fabricants ayant
ASTA	Fabri. et cond	d'aliments pour animaux	Audit	Hygiène 183	7	1	1	1	100%	des procédures grandement défaillantes
		Mélangeurs mobiles			_					sont considérés comme non-conformes, les établissements
ASTA	Fabri. et cond	d'aliments pour animaux	Inspection	Hygiène 183	7	10	10	12	100%	présentant des manquements graves
		Mélanasura mahilas								
ASTA	Eabri at aand	Mélangeurs mobiles d'aliments pour animaux	Inspection	étiquetage	7	10	10	13	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	rabii. et conu	u allinents pour arimaux	Inspection	eliquelage	'	10	10	13	100%	presentant des manquements graves
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	Audit	HACCP	7	7	7	7	100%	
7.0 1	r abii. ct cona	Latteries	rtuait	11/1001	,	,	,	· ·	10070	
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	inspection	étiquetage	7	7	7	7	100%	
				,						1
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	inspection	Hygiène 853	7	7	7	7	100%	
				Reg (CE)						
ASV	Fabri. et cond		inspection	1774/2002	7	7	7	7	100%	
				Hygiène 853						



ASV	Fabri. et cond Etablissements agrées	Audit	HACCP	40	40	38	38	92%	
710 V	r abii. et coria Etablissements agrees	rtudit	Dir (CE)	40	40	- 55	55	3270	
			n°2000/13;						
			Reg (CE)						
			n°1760/2000;						
			Reg (CE)						
ASV	Fabri. et cond Etablissements agrées	inspection	n°700/2007	40	40	38	60	100%	
ASV	Fabri. et cond Etablissements agrées	inspection	Hygiène 853	40	40	38	60	91%	Essentiellement des problèmes de rangement
ASV	rabii. et cond Etablissements agrees	inspection	Reg (CE)	40	40	36	60	9176	Essentiellement des problèmes de rangement
ASV	Fabri. et cond Etablissements agrées	inspection	1774/2002	40	40	38	60	100%	
	Ĭ								
SECUALIM	Fabricants et c Etablissement d'épluchage			3					
SECUALIM	Fabricants et c Etablissement de transforma	ation (produits végétai	ıx)	2					
SECUALIM	Fabricants et c Meunerie			5					
SECUALIM	Fabricants et c Pâtes alimentaires			11					
SECUALIM	Fabricants et c Produits de torréfaction, noi	x, café		7					
SECUALIM	Fabricants et c Huile alimentaire			2					
SECUALIM	Fabricants et c Boissons non-alcoolisées	FCM		34			1	100%	
		Hygiène de base					3		
SECUALIM	Fabricants et c Boissons alcoolisées	Hygiène de base		43			1	0%	
	Distributeurs et transporteurs				prévus 2011	prévus	effectués		
SECUALIM	Distributeurs et Autre			83					
SECUALIM	Distributeurs et Commerce de gros en produ			6			2	50%	
SECUALIM	Distributeurs e Commerce de gros en boiss			3					
SECUALIM	Distributeurs e Commerce de gros en produ			2				1000/	
SECUALIM	Distributeurs e Commerce de gros en viano			1			1	100%	
ASTA	Transporteurs	Inspection/prélèvem			2	2	1	100%	sont considérés comme non-conformes, les transporteurs
	Transport routier	ent	183/2005		prévus 2011		effectués		présentant des manquements graves
SECUALIM	Commerçants de détails Commerçants Autre	Hygiène commerce		62	prevus 2011	prévus	enectues	100%	
SECUALIIVI	Commerçants Autre	Hygiène de base		02			+	66%	
SECUALIM	Commercants Epicerie	Hygiène de base		238			7	29%	
SECONLIN	Commerçants Epicene	Vérification		230			+	/	
		VOIMOGLIOIT						,	
SECUALIM	Commercants Station service	Hygiène de base		242			2	100%	
SECUALIM	Commerçants Supermarché	Hygiène commerce		196			8	63%	
SECUALIM	Commerçants Vente à la ferme	7.0		1					
SECUALIM	Commerçants Commerce de détail fruits e	t légumes		4					
SECUALIM	Commerçants Commerce de détails produ			106			1	0%	
		Hygiène stands					1	100%	
SECUALIM	Commerçants Commerce de détail en prod	Hygiène stands		488			3	66%	
		Hygiène de base					5	40%	
SECUALIM	Commerçants Commerce de détail en prod			111			2	50%	
		Etiquetage					1	/	
SECUALIM	Commerçants Commerce de détail en bois	ssons		4					
SECUALIM	Commerçants Autre	Hygiène stands		41			1	100%	
SECUALIM	Commerçants Boucherie (ambulant)	mobiles		1			' '	100%	
OL O O / ILIII	Commorganic (Constitution)	Hygiène stands		·			1	0%	
SECUALIM	Commerçants Commerce de détail ambula			1					
SECUALIM	Commerçants Boulangerie (ambulant)			1					
SECUALIM	Commerçants Boulangerie-pâtisserie (amb	oulant)		2					
SECUALIM	Commerçants (Confiserie (ambulant)			10					
ACTA	Revendeurs d'aliments pour			25	20	25	26	4000/	sont considérés comme non-conformes, les établissements
ASTA	Commerçants animaux	inspection		25	30	35	26	100%	présentant des manquements graves
1	Revendeurs d'aliments pour	.						1	sont considérés comme non-conformes, les établissements
ASTA	Commercants animaux	étiquetage		25	30	35	26	100%	présentant des manquements graves
ASTA	Commerçants Supermarchés	inspection	Reg (CE) no		2 points de	2 points de	3 points de		9
1		.,	509/2006		vente (16	vente (18	vente	1	
1		1	Reg (CE)		produits)	produits)	(22 produits	1	
	1	1	510/2006	196		4		55%	
			310/2000	190			contrôlés)	33%	



SECUALIM   Prestataires de Restaurant traditionnel   Hyglene de base   55   16   18%		Prestataires de service					prévus 2011	prévus	effectués	
SECUALIM Prestataires of Restaurant traditionnel Hygiène de base inchêtes in the security of t	SECUALIM			Hygiène de base		55	piovao zori	provad		18%
Hygiene stands   1			nt traditionnel							
Prestataires of Restauration rapide   Physikine de base   367   71   25%	OE OO KENN	r rootatan oo aa rootaara	it traditionino			0.0			200	1270
SECUALIM   Prestataires de Restauration rapide   Hygine de base   Hygine de base   Secualité   Hygine de base   Secualité   Hygine de base   Secualité   Secuali									1	0%
Prostatation of Autres formes de restauration (Prostatation of Autres formes de Prostatation of Autres formes de Prostatation of Prostatation of Autres formes de Prostatation of Autres formes de l'Autres formes formes de l'Autres formes formes de l'Autres formes										
ECUALIM   Prestataires de Autres formes de restauration Hygiène de base   1544   1311   17%	SECUALIM	Prestataires de Restaurat	ion rapide			367			71	25%
SECULALIM Prestataires de Martes formes de restauratio Hypiphe de base   1544   131   17%   SECULALIM Prestataires de Martin de Debase   27   12   30%   SECULALIM Prestataires de Martin de Debase   17   5   5   0%   SECULALIM Prestataires de Restaurant forain   Hypiphe de base   17   5   6   0%   SECULALIM Prestataires de Restaurant forain   Hypiphe de base   103   8   8   25%   Mypiphe stands   12   66%   Mypiphe stands   14   0%   Mypiphe stands   14   0%   Mypiphe stands   16   16   16   16   Mypiphe stands   16   16   Mypiphe stands   16   16   Mypiphe stands   16   16   16   Mypiphe stands   16   16   Mypiph			'	Hygiène stands						
SECUALIM Prestataires de Débis de boisson accoliques Hyplene de base 27				mobiles					2	50%
SECUALIM	SECUALIM	Prestataires de Autres for	mes de restauration	Hygiène de base		1544			131	17%
SECUALIM	SECUALIM	Prestataires de Débits de	boisson alcoolique	Hygiène de base		27			12	30%
Hygiène stands   Hygiène stands     12   66%   Hygiène stands     1   0%	SECUALIM					17			5	0%
Commonstration	SECUALIM	Prestataires de Restaurar	nt forain	Hygiène de base		103			8	25%
SECUALIM									12	66%
SECUALIM										
SECUALIM   Prestataires de Autre									1	0%
SECUALIM   Prestataires de Bas âge			olissement du secte		ulant					
Prestataires de Bas âge	SECUALIM	Prestataires de Autre				104				
Prestataires de Secteur personnes âgées   Hygiène de base   118										
Prestataries de Loisirs										
Prestataires de Ecole										
Prestataires de Foyer de jour   Hyglène de base   1113   10   50%										
SECUALIM   Prestataires de   Foyer de jour   Hyglène de base   29   4   50%			nent							
Prestataires de Poyer scolaire   Hygiène de base   17										
SECUALIM   Prestataires de Maison de relais   Hygiène de base   30   6   50%										
SECUALIM										
SECUALIM   Prestataires de Cantine de société, d'entrepri Hygiène de base   51   2   100%			e relais	Hygiene de base					6	50%
SECUALIM Prestataires de Cantro d'Hojital Hygiène de base 28 6 100%  SECUALIM Prestataires de Centre pour réfugiés 1 1			! ( ) ( )	Diseive de base						4000/
SECUALIM Prestataires de Cantine d'Hôpital Hygiène de base 28 1 100%  SECUALIM Prestataires de Cantine d'Hôpital 100%  SECUALIM Prestataires de Cantine d'Hôpital 100%  SECUALIM Prestataires de Cantine d'Hôpital 100%  SECUALIM Prestataires de Autre 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				Hygiene de base					2	100%
SECUALIM Prestataires de Centre pour réfugiés 1 1				Diseive de base						4000/
SECUALIM Prestataires de Autre SECUALIM Prestataires de Transport à température ambiante SECUALIM Importateurs Autre Fabricants vendant SECUALIM Fabrication ver Autre SECUALIM Fabrication ver Boulangerie, pâtisserie production SECUALIM Fabrication ver Boulangerie, pâtisserie production SECUALIM Fabrication ver Boulangerie, pâtisserie production SECUALIM Fabrication ver Glaces artisanales SECUALIM Fabrication ver Glaces artisanales SECUALIM Fabrication ver Vente à la ferme production SECUALIM Fabrication ver Vente à la ferme				Hygiene de base					ь	100%
SECUALIM Importateurs Autre			ur retugies							
SECUALIM										
Fabricants vendant   SECUALIM   Fabrication ver Autre   1			a temperature amic	nante						
SECUALIM   Fabrication ver Boulangerie, pâtisserie   1	SECUALIM					4	mmés usa 2011		all a atroda	
SECUALIM   Fabrication ver Boulangerie, pâtisserie   11   1   1   1   1   1   1   1   1	SECHALIM					1	prevus 2011	prevus	enectues	
SECUALIM Fabrication ver Biscuiterie, biscotterie production SECUALIM Fabrication ver Chocolaterie, confiserie production SECUALIM Fabrication ver Chocolaterie, confiserie production SECUALIM Fabrication ver Traiteur production SECUALIM Fabrication ver Traiteur production SECUALIM Fabrication ver Glaces artisanales SECUALIM Fabrication ver Quente à la ferme production SECUALIM Fabrication ver vente à la ferme production SECUALIM Fabrication ver vendant Boucheries / Poissonneries Inspection Securité de la ferme production SECUALIM Fabrication ver vendant Boucheries / Poissonneries Inspection Securité de la ferme production SECUALIM Fabrication ver vendant Boucheries / Poissonneries Inspection Securité de la ferme production SECUALIM Fabrication ver Vendant Boucheries / Poissonneries Inspection Securité de la ferme production Securité de la ferme producti			rio pôticocrio							
SECUALIM   Fabrication ver Chocolaterie, confiserie production   2   3   1   100%				otion						
SECUALIM   Fabrication ver Traiteur production   8   1   100%										
SECUALIM Fabrication ver Glaces artisanales SECUALIM Fabrication ver Quente à la ferme production SECUALIM SECUALIM SECUALITIES SECUALITIE				uction					1	100%
SECUALIM   Fabrication vervente à la ferme production   1										
SECUALIM Fabrication verification verificati									· ·	10070
ASV   fabricant vendant   Boucheries/ Poissonneries   Audit   GMP/HACCP   197   197   209   188   64,00%				ur dos produits alima	ntoires enécifiqu				-1	
ASV vendant Boucheries/ Poissonneries Audit GMP/HACCP 197 197 209 188 64,00%    Part	SECOALIN		onssement du secte	l des produits ainne	maires specifiqu				'	
ASV   vendant   Boucheries/ Poissonneries   Inspection   Inspection   Reg (CE)   Reg (	ASV		es/ Poissonneries	Audit		197	197	209	188	64,00%
ASV	ASV			inspection	n°2000/13; Reg (CE) n°1760/2000; Reg (CE)	197	197	209	188	99,00%
ASV vendant Boucheries/ Poissonneries inspection 1774/2002 197 197 209 188 98,00%		fabricant		inspection		197	107			·
ASV vendant Boucheries/ Poissonneries Inspection 17/4/2002 197 197 209 188 98,00% fabricant 20	A3 V		or i dissummentes					209	100	90,0076
fabricant	ASV		es/ Poissonneries	inspection	1774/2002	197	197	209	188	98.00%
	F		51000111101100					200	.00	00,0070
	ASV		es/ Poissonneries	suivi			20	20	11	<u> </u>

Abcence de Guides , Formation Personnel, Rangement



										1
	Importateur	PIF				prévus 2011	prévus	effectués		
SECUALIM	Importateurs		Prélèvement	Prélèvement	7					1
SECUALIM	Importateurs	Importation de fruits à coque	Prélèvement	Prélèvement	1					
		Importation d'épices,								1
SECUALIM	Importateurs	condiments,	Prélèvement	Prélèvement	1					
SECUALIM	Importateurs	Autres	Prélèvement	Prélèvement	1					
		Importateurs de produits								
ASV	PIF	d'origine animale	inspection	Pac 1 PIF	1	60	60	56	98%	
		Importateurs de produits								
ASV	PIF	d'origine animale	audit	Pac 2 PIF	1	1	1	1		
						imprévisible,	imprévisible,			1
						dépend selon le	dépend selon	ı		
		Importateurs d'animaux				nombre des	le nombre des			
ASV	PIF	vivants	inspection	Pac 1 PIF	1	importations	importations	19	100%	prises de sang effectuées sur des chevaux importés
						imprévisible,	imprévisible,			
						dépend selon le	dépend selon	ı		
		Importateurs d'animaux				nombre des	le nombre des	8		
ASV	PIF	vivants	inspection	Pac 1 PIF	1	importations	importations	650	100%	650 lots d'animaux vivants controllés
		Importateurs d'animaux								
ASV	PIF	vivants	audit	Pac 3 PIF	1	1	1	1		

<sup>\*\*\*</sup> Les données marquées \*\*\* ne sont probablement pas correctes. Le service SECUALIM a commencé en 2009 à enregistrer les établissements alimentaires. Une base de données

